

COMMUNE DE LA CHATELAINE

GRANDE RUE- 39600

Tél. et Fax : 03.84.37.48.34

e-mail : mairie-la-chatelaine@wanadoo.fr

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 27 MAI 2016

L'an deux mille seize, le vingt-sept mai, à 20h 30, le conseil municipal de la commune de La Châtelaine, régulièrement convoqué à la date du dix-neuf mai deux mille seize, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain MURCIER, maire.

Présents : M. MURCIER Alain, Maire,
M. BRENIAUX Romuald, Mme VALLEUR Marie-Colette, M. SOUDIER Jean-
Gabriel, adjoints
Mmes GERRIET Pascale, GUILLOT Raymonde, GUYON Gabrielle
MM. LOUBOUTIN Laurent, TERRIER Cyril, TRULLARD Yvan

Absente excusée: Mme DUGOIS Claudine,

Secrétaire de séance : Mme VALLEUR Marie-Colette

ORDRE DU JOUR :

- 1 – Départ d'un locataire studio mairie
- 2 – Charges des locataires logement école
- 3 – Location de terrains
- 4 – Ciné Zik 9
- 5 – Modification des statuts du SIVOS
- 6 – Remboursement assurance
- 7 – Etude de devis
- 8 – Emploi saisonnier
- 9 – Rapport annuel du SICTOM 2015
- 10 – Questions diverses

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

Le maire demande l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Projet de périmètre de la Communauté de Communes

Cette demande est acceptée à l'unanimité.

1 – Départ d'un locataire studio mairie

Monsieur OPALA Romain, locataire du studio situé au-dessus de la mairie, souhaite quitter le logement. Après en avoir délibéré, le conseil accepte son départ au 30 juin 2016. Il décide de lui rembourser sa caution de 241 €, après état des lieux.

Le conseil autorise le maire à signer un nouveau bail avec Madame BRIDOT Céline à compter du 30 juin pour un loyer mensuel inchangé de 241 € (garage compris).

2 – Charges des locataires logement école

Suite au départ de M. POUGER Arnaud et de Mme MOREL Isabelle du logement de l'école et suite au calcul de charges réalisé par la secrétaire, le conseil décide de reverser à M. POUGER et Mme MOREL, la somme de 28,22 € correspondant à un trop versé.

3 – Location de terrains

Mme BRIDOT Céline, future locataire du studio de la mairie souhaiterait louer des communaux pour ses animaux : la parcelle jouxtant les dernières parcelles construites à la Baume aux Chèvres lui sera proposée.

4 – Ciné Zik 9

Le conseil autorise le Maire à signer la convention d'organisation d'une séance de cinéma au Château d'Artois le 16 juillet prochain pour un montant de 245 €. L'horaire de début du film est fixé à 22h.

5 – Modification des statuts du Sivos

Lors du comité syndical du 31 mars 2016, le SIVOS a décidé d'engager une procédure de modification de ses statuts afin de prendre en compte la participation à l'OGEC Saint Just par les communes adhérentes, pour ses dépenses de fonctionnement, à hauteur de 100 % au prorata du nombre d'élèves par commune inscrits à la rentrée de septembre de l'année N-1, pour les dépenses suivantes :

- fournitures scolaires,
- participation aux classes de découvertes,
- fêtes de fin d'année,
- participation obligatoire (art. R 442.44 du Code de l'Éducation) à l'OGEC St Just pour les enfants de plus de 6 ans scolarisés en primaire à l'école Saint Just.

Le conseil accepte avec 6 voix pour, 3 voix contre et une abstention cette modification de statuts du SIVOS.

Les délégués au SIVOS informent les conseillers qu'une commission sera créée pour voir les investissements à réaliser sur les bâtiments scolaires publics. Ils ont tous les deux demandé à en faire partie.

6 – Remboursement assurance

Le Maire informe les conseillers qu'après avoir négocié le contrat d'assurance de la commune avec Groupama, la compagnie d'assurances nous rembourse la somme de 386,60 €. Le conseil, après avoir délibéré et voté à l'unanimité, autorise le Maire à encaisser ce chèque sur le compte de la commune.

7 – Projet de périmètre de la Communauté de Communes

Le Maire présente l'arrêté fixant le projet de périmètre de la communauté de communes issue de la fusion de la communauté de communes Arbois, Vignes et Villages – Pays de Louis Pasteur avec la communauté de communes Comté de Grimont, Poligny et la communauté de communes notifié par le Préfet le 2 mai 2016. Le conseil, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité se prononce pour ce projet de périmètre à 3.

8 – Etude de devis

Le conseil accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise Henri Julien pour une armoire de rangement en inox qui sera entreposée dans la cuisine. Le montant s'élève à 1295 € HT.

Un chariot de lavage avec balai et frange microfibre sera commandé pour un montant de 105 € H.T.

Le maire présente un devis pour la création d'un parking au château. D'autres devis seront demandés.

Des devis pour les éclairages intérieurs, extérieurs et cave du Château sont présentés. La commission est chargée de choisir.

Un nouveau devis de l'entreprise JOUHAN est présenté pour la réfection de la toiture de l'église mais la personne qui est venu faire le devis conseille de refaire le lattage.

Un avis sera demandé à l'entreprise L. THIERY qui avait déjà chiffré les travaux.

Le dossier de demande d'aide à la Préfecture pour la réfection de la salle de bain dans le logement de M. SAULDUBOIS est complet. Après étude des différents devis, le conseil accepte à l'unanimité celui de M. GIBOUDEAUX Jean-Louis pour un montant de 4 040,53 € TTC.

9 – Emploi saisonnier

Le conseil décide à l'unanimité de ne pas prendre d'emploi saisonnier cette année.

Le conseil félicite l'employé communal, Jean-Marie JACQUEMARD pour l'obtention de son examen professionnel d'adjoint technique de 1^{ère} classe qu'il vient d'obtenir.

10 – Rapport annuel du SICTOM 2015

Ce rapport est approuvé à l'unanimité. Il reste consultable en mairie.

Le délégué SICTOM, Jean-Gabriel SOUDIER a réalisé une action de sensibilisation avec le SYDOM du Jura pour apprendre à cuisiner avec les restes. Cette animation réalisée à Arbois a connu un grand succès.

10 – Questions diverses

- Suite à un courrier reçu en mairie, le conseil autorise M SALVI Marc à faucher les communaux non loués situés entre le fer à cheval et le village.
- Le conseil autorise Mme PROST Muriel à installer une ruche sur son terrain.
- Le maire informe les conseillers que les domaines ont estimés le bâtiment de l'école à 45 000€. M. DRAUSSIN du CAUE est venu cette semaine pour effectuer un inventaire et des mesures de ce bâtiment pour réaliser l'étude décidée lors du conseil municipal du 12 février dernier.

- La banque Populaire a été consultée pour renégocier l'emprunt en cours.
- Une plainte orale a été déposée en mairie concernant les nuisances sonores du stand de tir. Un courrier a été envoyé en Préfecture pour vérifier les autorisations accordées.
- Deux enregistreurs de vitesse seront installés sur la commune du 7 au 14 juin 2016.
- Columbarium : L'entreprise VIGANONI qui avait réalisé le monument a été contactée car il se dégrade. Après visite sur place, ils reviendront faire des joints qui ont été oubliés.
- Le Maire rappelle la date de la prochaine journée citoyenne : samedi 1 octobre 2016.
- Une réunion pour le bulletin municipal est prévue mercredi 1^{er} juin à 18h. Les présidents d'associations sont invités.
- Il sera à nouveau demandé à M.CATTET Sylvian de signer le bail pour la location de terrains communaux au lieu-dit « Les Raclettes ». Un courrier recommandé lui a été envoyé pour qu'il rebouche l'entrée à sa propriété par la route départementale, interdite par la DDT.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 45.

Le Maire

La secrétaire de séance

Alain MURCIER

Marie-Colette VALLEUR